

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 53 (Rect)

présenté par
M. Savary

ARTICLE 6

Après le mot :

« encore, »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.